



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 12 septembre 2022

Délibération n° B 2022-22

Réforme, vente, cession de matériel

Membres en exercice : 5
Présents : 5
Nombre de votants : 5
Votes pour : 5
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
10/08/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Christine RIOTTE ; Messieurs Christian BUCHOT, Jean Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

1) Réforme pour vente ou destruction de matériel informatique / transmission

Divers matériels gérés par le service informatique et transmission sont proposés à la réforme pour destruction ou pour vente par l'intermédiaire du site AGORASTORE. Le tableau joint présente la liste des matériels concernés.

2) réforme d'un véhicule

Suite à une sollicitation de la Gendarmerie, en recherche d'un véhicule à aménager en poste de commandement, il est proposé de céder à titre gracieux un VSAV précédemment affecté au CSP GRAND DOLE. En retour, la Gendarmerie pourrait donner au SDIS une embarcation ayant fait l'objet d'une saisie. Pour information, sur les 13 VSAV renouvelés au titre du PPE (achats 2021), 3 véhicules sont à ce jour réemployés :

- 1 véhicule a fait l'objet d'un aménagement en VLSSO,
- 1 véhicule est affecté à la formation des personnels,
- 1 véhicule est proposé en don à la Gendarmerie pour une transformation en poste de commandement

Les 10 VSAV restants feront l'objet d'un reconditionnement en véhicules alimentation et en VTU. Les véhicules non utilisés feront l'objet d'une réforme ultérieure pour mise en vente.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver les réformes proposées.

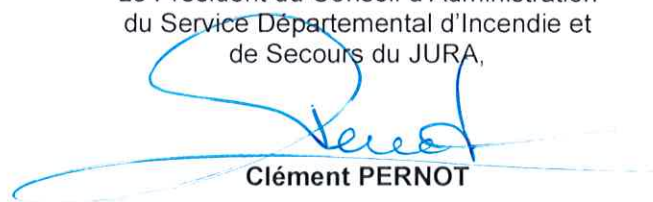
DECISION N° B 2022-22 DU 12 SEPTEMBRE 2022

Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve les réformes proposées.

Les annexes sont jointes à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 14 SEP 2022
Affiché le 14 SEP 2022
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 3^{ème} trimestre 2022

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT